

## LE CONCOURS D'AIDE SOIGNANT / AIDE SOIGNANTE

**La Profession :** Assistant de l'infirmier, l'aide soignant(e) a un rôle humain très important auprès des malades. Il effectue les tâches d'hygiène générale. L'aide soignant(e) assure le bien-être physique et psychique du malade. Il aide à la toilette, aux repas, à l'habillage... aux gestes de tous les jours. L'aide soignant(e) effectue aussi les tâches d'entretien (lits, rangement des chambres...).

Au cours de son travail, l'aide soignant(e) va contribuer à la prise en charge d'une personne, et compenser ainsi, partiellement ou totalement, sa perte d'autonomie, tout en rendant compte régulièrement à l'équipe de soignants de son évolution.

Le rôle de l'aide soignant est capital dans une équipe ; Il est proche des patients et de leur famille. Les soins que l'aide soignant dispense sont des actes d'entretien de la vie, fondamentaux au bien-être du malade et permettent de soulager au mieux l'inconfort créé par la maladie.

L'exercice de la fonction d'aide soignant peut s'effectuer dans des structures variées telles que cliniques ou hôpitaux, mais aussi, et cela est en train de se développer, à domicile.

**Le Concours :** Aucune condition de diplôme n'est exigée pour se présenter aux épreuves d'admissibilité du concours aide soignant. L'âge requis pour l'inscription aux concours d'aide soignant(e) est de dix sept ans au moins. La durée des études est de 12 mois, sanctionnés par le Diplôme Professionnel d'Aide-soignant.

Les épreuves de sélection du concours d'aide soignant(e) comprennent :

1. Une épreuve écrite d'admissibilité (certains candidats sont exemptés de cette épreuve - Cf. verso du document)
2. Une épreuve orale d'admission.

**1. L'épreuve d'admissibilité** (durée : 2 heures) consiste en une épreuve de culture générale, en lien avec le domaine sanitaire et social. Elle comprend deux parties :

- a) À partir d'un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit :
  - ◆ dégager les idées principales du texte
  - ◆ commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions au maximum (note sur 12 points)
- b) Une série de dix questions à réponse courte :
  - ◆ cinq questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine
  - ◆ trois questions portant sur les quatre opérations numériques de base
  - ◆ deux questions d'exercices mathématiques de conversion (note sur 8 points)

**2. L'épreuve orale d'admission** (durée : 20 minutes maximum) se divise en deux parties et consiste en un entretien avec deux membres du jury, précédé de dix minutes de préparation :

- a) Exposé à partir d'un thème du domaine sanitaire et social et réponse à des questions
- b) Discussion sur les connaissances et l'intérêt pour la profession d'aide-soignant.

(\*) Exemptions d'épreuves : Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV (Baccalauréat) ou candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V (notamment BEP Sanitaire et Social, B.E.P.A. Option Services aux Personnes ou CAP Petite enfance) sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité de culture générale (A)

**La Pré-rentree :** A partir du mois de juillet, 5 à 6 journées de pré-rentree sont mises en place pour permettre aux élèves de s'adapter progressivement et méthodiquement à la charge de travail importante indispensable à la réussite de l'année.

**Les Enseignements :** Les enseignements en classe prépa aide soignant commencent début octobre et sont consacrés à l'étude du programme jusqu'à la veille des oraux de concours au mois de mai. (Les épreuves écrites ont généralement lieu en mars).

**Les sections comprennent 20 à 30 étudiants.**

**Le Programme :** Le travail en classe est organisé alternativement en groupe, en sous-groupes et en individuel. Le programme porte sur les contenus suivants :

**Préparation à l'épreuve d'oral :**

- ◆ Le parcours personnel, scolaire et professionnel et mise en cohérence avec la profession visée
- ◆ Connaissance de la profession et motivations.
- ◆ La technique d'expression : le regard / Position, mouvement du corps / Expression du visage / la voix  
Articulation / gestion du stress
- ◆ Mises en situation et simulations d'entretiens
- ◆ Texte : Etre capable de résumer un texte et de répondre aux questions posées sur ce texte
- ◆ Représentations : Photos, Images (Commenter une image, présenter et mettre en relation avec la profession envisagée)

**Supervision du travail personnel sur la Culture Générale :**

Au début du cursus au CPES des tests sont prévus pour évaluer le niveau de culture générale des candidats et leurs aptitudes aux spécificités de l'épreuve orale. Ceci permettra de déterminer avec chacun le volume de travail à prévoir pour aborder de façon optimale l'épreuve orale du concours.

En complément des heures effectuées au centre de formation, un travail personnel de fond est donné aux participants pour l'acquisition et/ou révision des thèmes et sujets sur lesquels ils sont susceptibles d'être interrogés :

- ◆ Travail personnel de révision des thèmes et grands sujets sociaux et sanitaires d'actualité ; encadrement avec supports et exercices sur serveur Moodle (un code d'accès à la base informatique sera donné aux participants).

Le travail personnel et les exercices donnent lieu à restitution en classe..

**Le contrôle continu :** Les enseignements sont optimisés par des devoirs surveillés (DS) qui complètent ceux faits en classe et à la maison. Ces DS de type concours blancs se déroulent dans conditions de durée et de difficulté des épreuves officielles de concours. Les élèves sont évalués et suivis par les professeurs au regard des concours envisagés et des notes obtenues semaines après semaines

**Les stages pratiques :** En complément des horaires d'enseignement et de contrôle continu, trois stages d'observation en milieu professionnel sont organisés pour renforcer le processus d'intégration du métier visé. Une synthèse (rapports et présentations orales en groupe) est prévue pour valoriser les expériences au regard des épreuves d'oral à passer. L'objectif est, par la confrontation au métier choisi, d'amener les participants à une maturité de leur projet.

**Tarif : voir tarifs en fin de documentation.**

*L'admission au CPES peut être subordonnée à un entretien avec l'un des membres de la Direction Pédagogique. Cet entretien a pour but de s'assurer des aptitudes des candidats aux spécificités de l'épreuve orale du concours.*



35 ter, rue Four à Chaux - 97410 SAINT-PIERRE  
8, Avenue Desbassyns - 97490 SAINTE-CLOTILDE  
Tél : 0262 35 00 11 - Email : [contact@cpes.re](mailto:contact@cpes.re) - [www.cpes.re](http://www.cpes.re)